

DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 13 décembre 2023 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, COMBE Emilie, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne, GRANGE JF , JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, SEFERIAN Sandrine

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

Objet : *Demande subvention enveloppe solidarité*

Monsieur le Maire fait part, aux membres du Conseil, du dossier de travaux concernant la réfection du terrain de football, l'installation d'une bache incendie à Puy Granet et l'acquisition d'une citerne de récupération des eaux de pluie.

Il propose au conseil de valider ces projets dont le coût des travaux s'élève à 19 220 € HT.

Monsieur le maire propose également de solliciter l'aide du département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'inscrire les travaux pour un montant de 19 220 € HT au budget général 2024
- De demander une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour instruire, signer et déposer le dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20231213-2023-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Fait à MARCILLY LE CHATEL

le 13 décembre 2023

Le Maire

Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance

Adeline BOURSIER

